



QUARTA

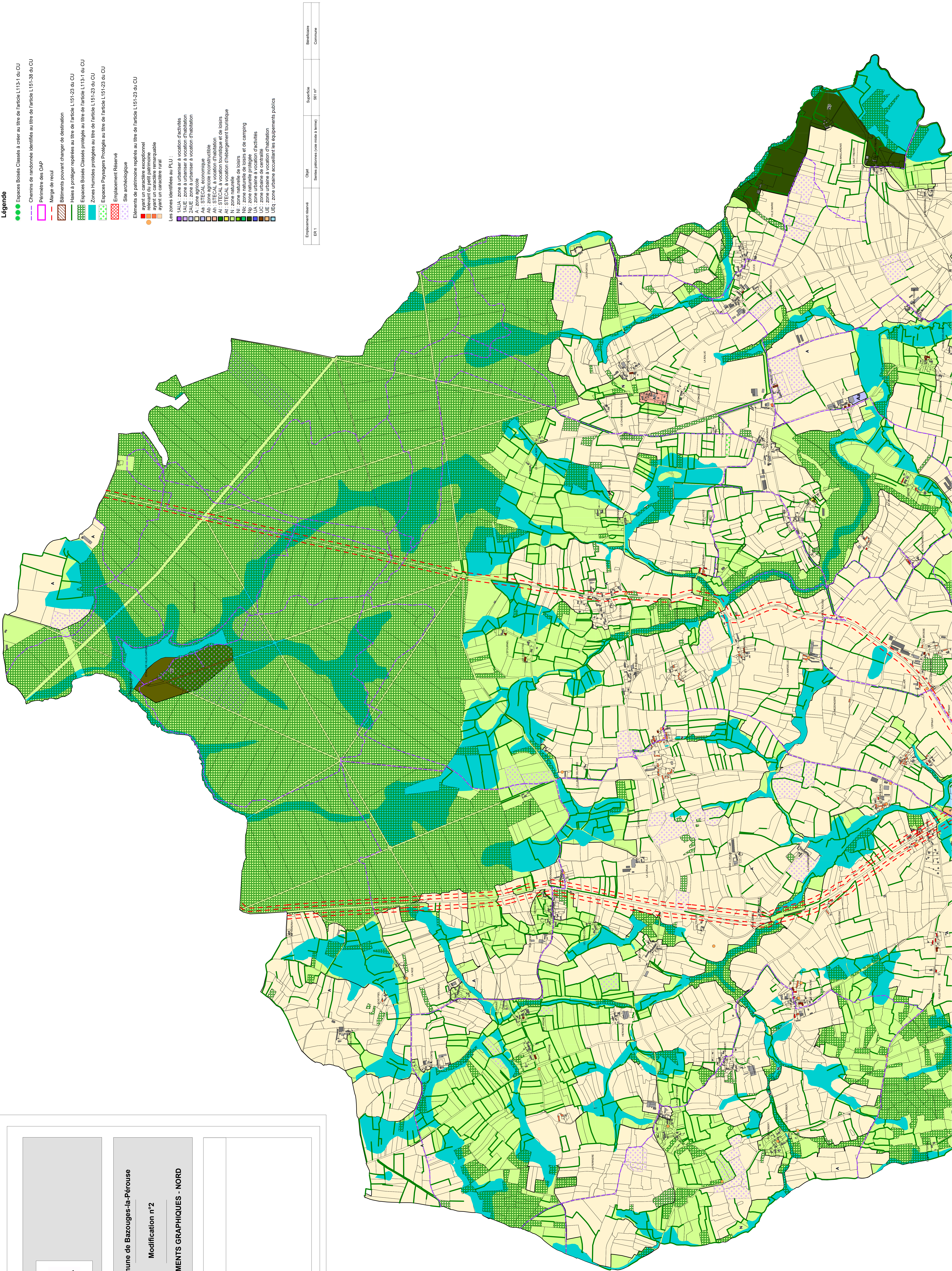
Commune de Bazouges-la-Pérouse

Modification n°2

DOCUMENTS GRAPHIQUES - NORD

Echelle 1/10000°





Légende

Espaces Boisés Classés à créer au titre de l'article L113-1 du CU

Cheminements de randonnée identifiés au titre de l'article L151-38 du CU

Périmètre des CAP

Marge de recul

Bâtiments pouvant changer de destination

Haines à protéger repérées au titre de l'article L151-23 du CU

Espaces Boisés Classés protégés au titre de l'article L113-1 du CU

Zones Humides protégées au titre de l'article L151-23 du CU

Espaces Paysagers Protégés au titre de l'article L151-23 du CU

Emplacement Réservé

Site archéologique

Eléments de patrimoine repérés au titre de l'article L151-23 du CU

ayant un caractère exceptionnel

relevant du petit patrimoine

ayant un caractère remarquable

ayant un caractère rural

Les zones identifiées au PLU :

AUA : zone à urbaniser à vocation d'activités

UAUE : zone à urbaniser à vocation d'habitation

UA : zone à urbaniser à vocation d'habitation

A : zone agricole

Aa : STECAL économique

Ab : zone agricole inconstructible

An : STECAL à vocation d'habitation

At : STECAL à vocation d'habitation et de loisirs

At : STECAL à vocation d'hébergement touristique

N : zone naturelle

Ni : zone naturelle de loisirs

Nic : zone naturelle de loisirs et de camping

Ni : zone naturelle protégée

N : zone naturelle protégée

UA : zone urbaine de centralité

UC : zone urbaine de centralité

UE : zone urbaine à vocation d'habitation

UEq : zone urbaine accueillant les équipements publics

Emplacement réservé

ER 1

Objet

Sentes péloannes (voir mises à terrain)

Superficie

501 m²

Bénéficiaire

Commune